

Concertation sur le projet de Technicentre Sud Loire

Réunion publique
5 février 2024



Accueil

Roch BRANCOUR, Vice-président de la Région

Julien BAINVEL, Conseiller Régional

Ronan BESSEYRE, Directeur Général SNCF Voyageurs Loire Océan

ADéop))
LA RÉGION VOUS DÉFINIT
RÉGION
PAYS
DE LA
LOIRE

SNCF
VOYAGEURS
**loire
océan**

Objectifs ce soir



01

Vous informer sur le projet
de Technicentre Sud Loire

02

Echanger sur les objectifs
et les caractéristiques du projet

03

Identifier les attentes et sujets éventuels
à traiter pendant l'atelier du 12 février



Déroulé de la soirée

15 minutes

La concertation

45 minutes

Pourquoi un
nouvel atelier ?



Echanges

45 minutes

Le Technicentre
Sud Loire :
localisation et
caractéristiques



Echanges

15 minutes

Prochaines
étapes

Avec nous ce soir

Région des Pays de la Loire

- **Roch BRANCOUR**, Vice-président, Président de la Commission Infrastructures, Transports, Mobilités Durables
- **Julien BAINVEL**, Conseiller Régional, Vice-président de la Commission Infrastructures, Transports, Mobilités Durables
- **Cécile COLOMBO**, Directrice Adjointe Infrastructures et Offre de Transport, Directrice de projet Ouverture à la concurrence
- **William TEN HAVE DALLINGA**, Chef de projet ouverture à la concurrence / maintenance

SNCF Voyageurs Loire Océan

- **Ronan BESSEYRE**, Directeur Général
- **Marc ROUXEL**, Directeur d'opération
- **Audrey BRETON**, Coordinatrice concertation et communication

Commission Nationale du Débat Public

- **Serge QUENTIN**, Garant de la concertation



Et vous ?



La concertation

Serge Quentin,
garant de la concertation

La Commission nationale du débat public



Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

EXTRAIT DE L'ARTICLE 7
DE LA CHARTE
CONSTITUTIONNELLE
DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité garante du débat public

Autorité administrative indépendante, la CNDP a été créée en 1995 par la loi Barnier. Elle veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes ayant un impact sur l'environnement. Instance collégiale de 25 membres, elle est composée d'une présidente, Chantal Jouanno, de deux vice-présidents, Ilaria Casillo et Florian Augagneur, ainsi que 22 membres inamovibles pendant 5 ans : magistrat-e-s, élu-e-s et représentant-e-s de la société civile.

La CNDP ne prend pas position sur l'opportunité du projet, plan ou programme mais éclaire le décideur sur ses conditions de faisabilité.

La concertation préalable

Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement « permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet .../... des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable..." et ce jusqu'à l'enquête publique.

3 principes :

- **la transparence** : l'information doit être disponible, de qualité, sincère, partagée et compréhensible, et les prises de position sont rendues publiques ;
- **l'équivalence** : chaque personne a le droit de s'exprimer et de contribuer aux débats, en respectant des règles d'intervention applicables à toutes et tous ;
- **l'argumentation** : chaque intervention ou prise de position doit être argumentée.

Les missions du garant (1/2)

Le garant est une personne **indépendante** du maître d'ouvrage et de toute autre partie prenante de l'élaboration du projet.

Sa mission : veiller au bon déroulement de la concertation et au respect de la participation des différents acteurs de la concertation et du public.

Il doit respecter une **stricte neutralité** vis-à-vis du projet et, en aucun cas, émettre d'avis sur le contenu du projet. Il est à l'écoute de chaque participant à la concertation et peut se rendre sur le terrain en tant que de besoin.

En amont du lancement de la concertation, il réalise une étude de contexte auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation .

Pendant la concertation,

- il veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées;
- il favorise l'expression des participants à la concertation ;
- il assure un rôle de recours afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

Les missions du garant (2/2)

Dans le délai d'un mois, au terme de la concertation préalable, il réalise un bilan de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée.

Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.

Le garant informe le maître d'ouvrage, la Commission nationale du débat public et le représentant de l'Etat du déroulement et du bilan de la concertation préalable.

Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.

Vous pouvez joindre le garant

serge.quentin@garant-cndp.fr

Serge QUENTIN – CNDP
244, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Du 1^{er} février au 14 mars 2024

INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

3 RENCONTRES

- **Réunion publique** ce soir

- Les objectifs du projet
- Les caractéristiques et la localisation du Technicentre Sud Loire

- **Atelier ouvert à tous sur l'insertion du projet dans le quartier : lundi 12 février 2024, 19h**

- L'insertion paysagère du Technicentre
- La phase travaux
- Le site en exploitation

- **Atelier réservé au personnel du Technicentre : lundi 12 février 2024**

- L'accès au Technicentre
- Le confort et les modalités de travail dans l'atelier

Du 1^{er} février au 14 mars 2024

INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

En ligne :

- Vos questions, avis, contributions
- Le dossier de concertation

En mairie centrale :

- Le dossier de concertation en consultation (disponible aussi en mairie de quartier Bottière)
- Un registre papier

Coupon T sur le dépliant

À renvoyer par La Poste



<https://www.registre-numerique.fr/technicentre-loire-ocean-blottereau>

Pourquoi un nouveau Technicentre ?

Roch Brancour

Julien Bainvel

Région des Pays de La Loire

 **Aéroports**
LA RÉGION VOUS DÉFINIT
RÉGION
PAYS
DE LA
LOIRE

 **loire
océan**
VOYAGEURS

Vers une augmentation de l'offre de transport

La stratégie de mobilité de la Région prévoit sur le périmètre Sud Loire :

+ 26% d'offre dès décembre 2026 et + 33% en 2030

28 trains en plus par jour, dans 38 gares en Pays de la Loire
et augmentation de 26% des possibilités de correspondances avec les trains nationaux (TGV, Intercités).

Une ambition d'environ **+70% d'offre et +38% d'heures de maintenance** à horizon 2030 sur toute la Région.

Un nouveau Technicentre est nécessaire

La Région des Pays de la Loire souhaite créer une infrastructure de maintenance et de remisage pour l'exploitation ferroviaire de l'ensemble Sud Loire (condition du développement de l'offre voulue par la Région).

Le projet vise en la création d'un atelier de maintenance avec les équipements industriels nécessaires ainsi que les locaux tertiaires et techniques associés, pour répondre aux principes directeurs suivants :

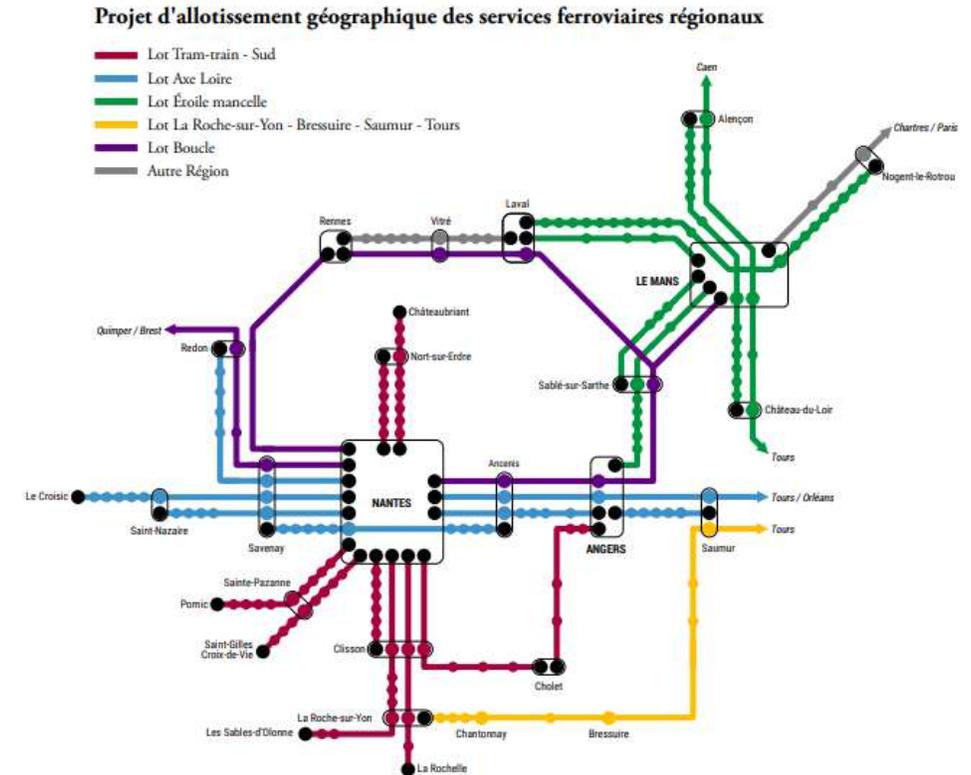
- un remisage où les circulations sont fluides avec une capacité d'accueil suffisante pour l'exploitation
- un atelier de maintenance performant, tant pour le bien-être des salariés que pour la maîtrise des opérations réalisées
- un projet adapté aux enjeux environnementaux, certifié Haute Qualité Environnementale (HQE Bâtiment Durable) et labellisé (Bâtiment Bas Carbone et Bâtiment Biosourcé)

Le rôle joué par la Région dans la définition du projet

La définition d'un projet d'intérêt public pour les besoins du service ferroviaire régional

De 2020 à 2021, la Région a étudié des prescriptions pour le saut d'offre et la maintenance dans le contrat Sud Loire, considérant :

- **Un macro-allotissement et d'une affectation future du parc actuel** (donnant le projet d'allotissement public).
- **Les besoins de maintenance au sens large** (préventive & curative, remisage jour & nuit, nettoyage & logistique).
- **Les lieux de remisage et de maintenance et de l'exploitation dynamique du réseau comprenant le nœud de Nantes.**
- **Les disponibilités foncières et des possibilités d'interface avec le réseau ferré national** (avec SNCF Réseau).
- **Les hypothèses d'une maintenance des TET externalisée ou dans Blottereau** (nb : ces aspects ont été préparatoires et réalisés sont couverts du secret des procédures menées par les services de l'Etat).
- **Les lois et règlements en vigueur en France et les recommandations concurrentielles des autorités** (cf. avis et rapports de l'Autorité de régulation des transports sur l'ouverture du marché ferroviaire et recommandation de l'Autorité de la Concurrence pour le transport terrestre).



Ces éléments ont été pour l'essentiel traduits dans la **Stratégie régionale des mobilités** et repris dans la Convention TER :

<https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-05/dtm-2021-strategie-mobilités.pdf>

Nom de la direction / Émetteur

Qui fait quoi ?

La **Région des Pays de la Loire** est l'Autorité organisatrice. Elle finance le projet un montant de subvention d'investissement de 48 M€ (CE de juillet 2022 indexé sur l'indice des travaux public) pour l'ensemble du projet : site de maintenance et de remisage, acquisition d'équipements et outillages, travaux d'interfaces avec le RFN et travaux annexes.

L'ouvrage sera réalisé dans le cadre du contrat de concession de l'exploitation des trains « Tram-Train–Sud Loire » qui a été notifié à **SNCF Voyageurs** le 11 juillet 2023 à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Afin de gérer ce contrat, SNCF Voyageurs a créé une filiale **SNCF Voyageurs Loire Océan** qui sera le porteur du projet.

Concrètement, ce que cela va changer

Ronan Besseyre,
SNCF Voyageurs Loire Océan

ADéop
LA RÉGION VOUS DÉFINIT
RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

SNCF
VOYAGEURS
loire
océan

Optimisation de l'entretien des rames TER Sud Loire

Le projet est conçu pour optimiser l'entretien des rames affectées à la desserte ferroviaire du Sud Loire : Autorail à Grande Capacité et Régiolis.

L'objectif ? **Disponibiliser au maximum les trains pour les heures de pointe et renforcer l'offre de transport pour les voyageurs.**

Pour cela, l'atelier sera doté d'installations plus modernes et plus efficaces parmi lesquelles un **"tour en fosse"** pour entretenir les roues des trains. Cette nouveauté en Pays de la Loire permettra d'éviter les nombreux trajets techniques jusqu'ici nécessaires pour réaliser ces opérations à Rennes ou à Tours.



Engagement environnemental et sociétal

Implanté sur le site historique de Blottereau, l'atelier s'intégrera parfaitement dans les installations ferroviaires existantes, en limitant au maximum les nouvelles emprises au sol.

- **Bâtiment certifié Haute Qualité Environnementale et Basse Consommation.**
- **Une station de distribution de bio-carburant** pour décarboner encore davantage le train.
- **Un projet résilient et** qui contribue à la transition écologique avec la **baisse des émissions de GES**
- **32000 heures d'insertion**
- **Un plan de formation pour les nouveaux embauchés**

Echanges



Le Technicentre Sud Loire

Marc Rouxel,
SNCF Voyageurs Loire Océan

 Adéop
LA RÉGION VOUS DÉFINIT

RÉGION
PAYS
DE LA
LOIRE

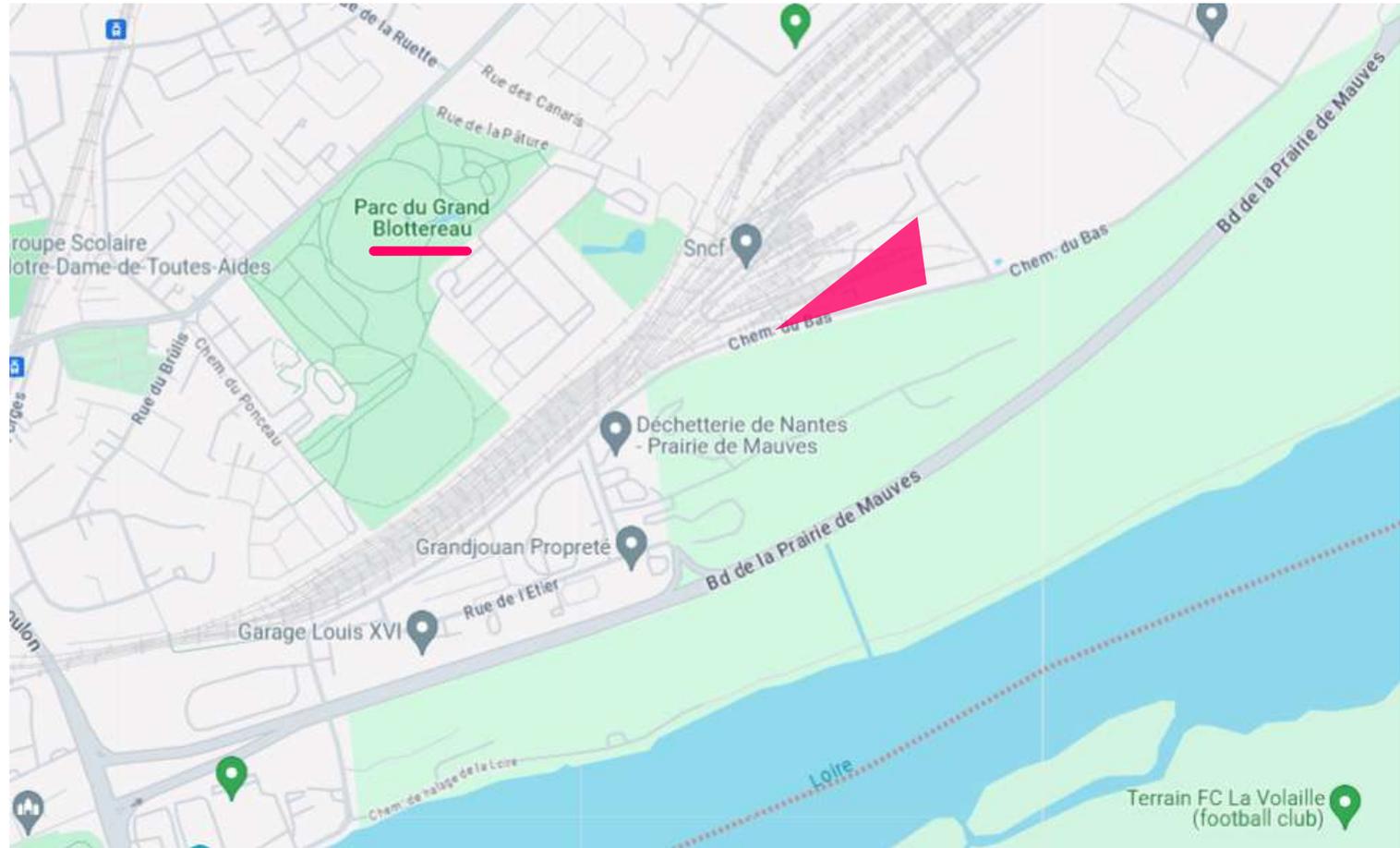
 SNCF
VOYAGEURS

loire
océan

Localisation du nouveau Technicentre

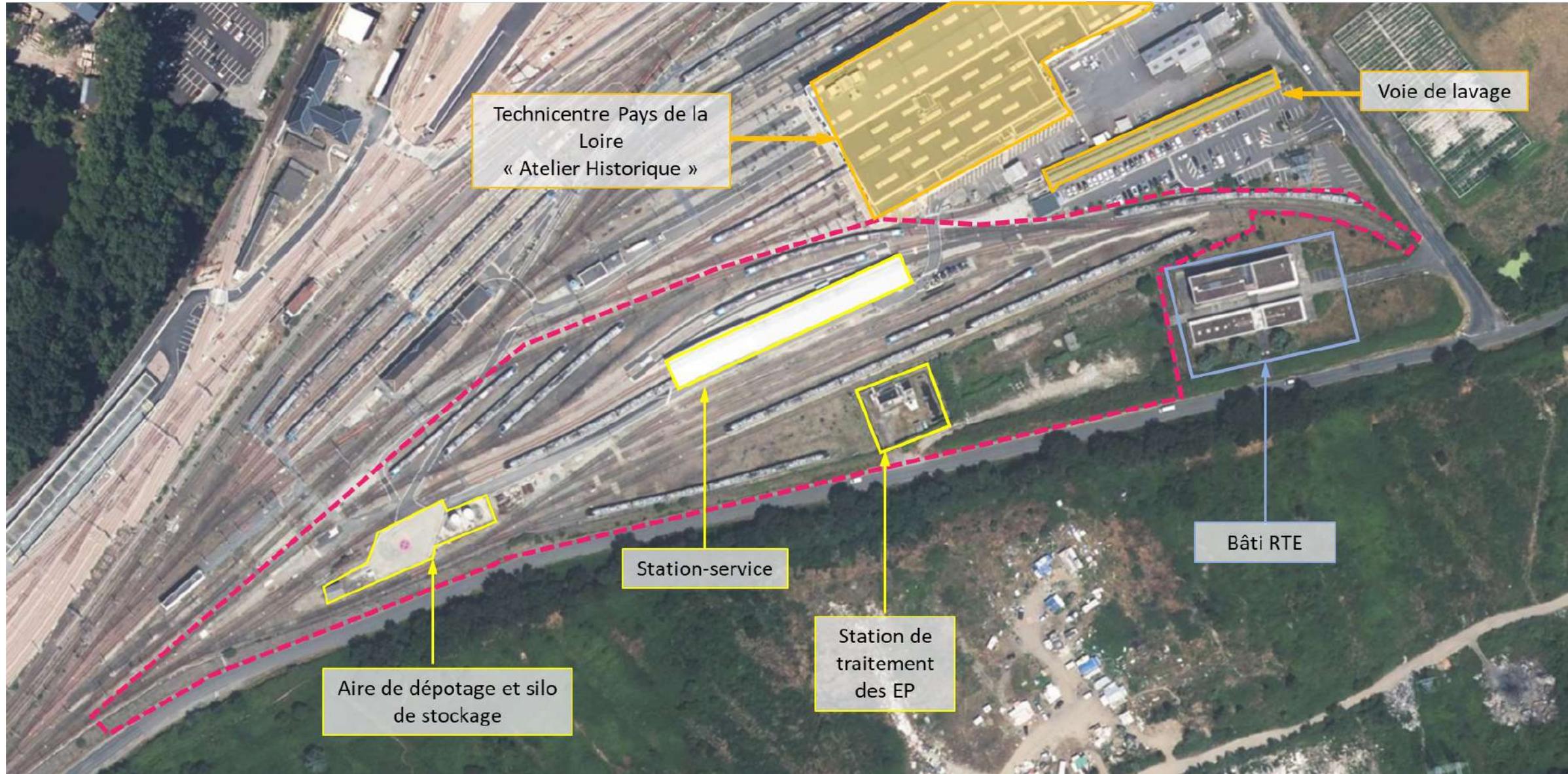
Implanté dans la partie sud de l'emprise du Technicentre Pays de la Loire

- Situé à la confluence des lignes Sud Loire
- Permettant l'accès régulé aux installations de maintenance Sud Loire et historiques

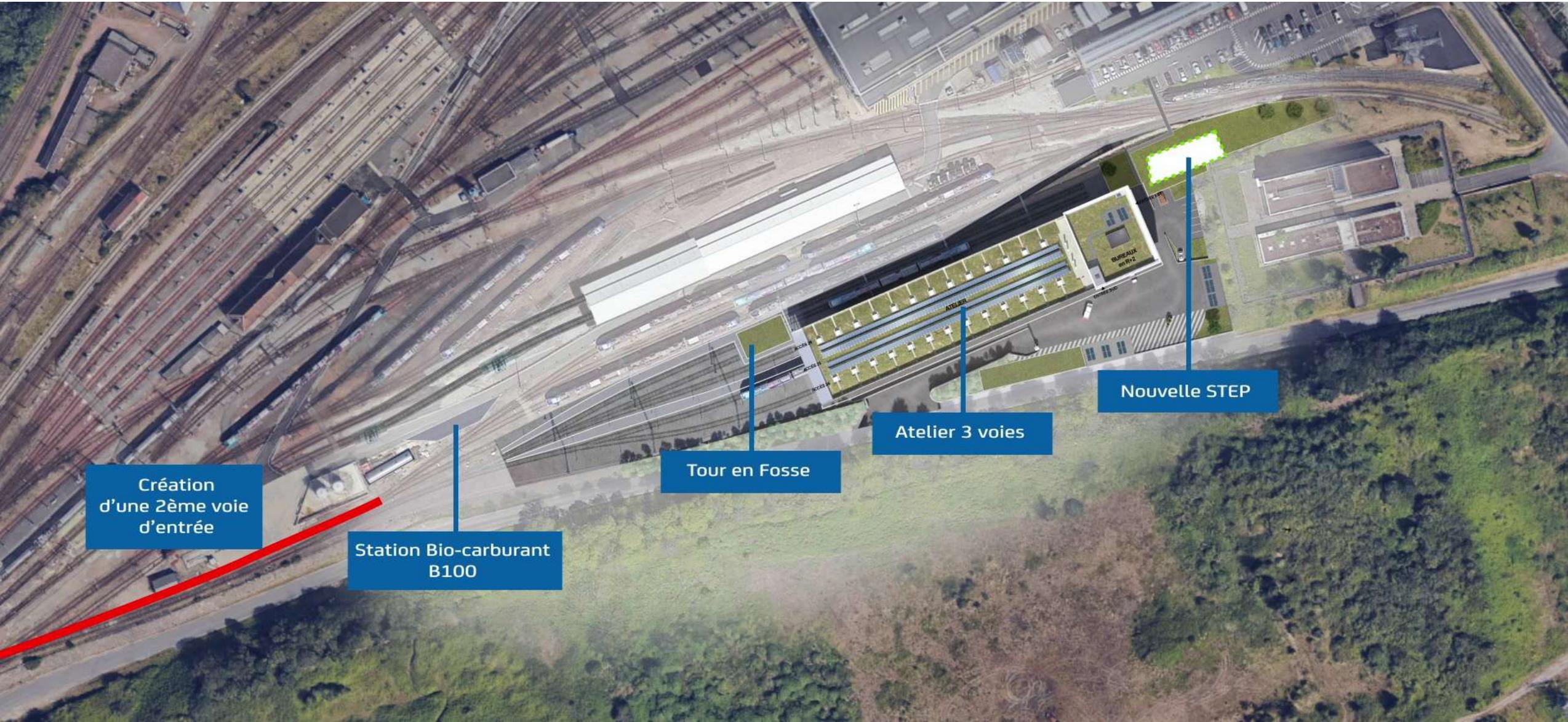


Installations actuelles

Le Technicentre Sud Loire prend place sur l'actuel remisage thermique d'une surface d'environ 3,7 hectares.



Installations projetées



Création
d'une 2ème voie
d'entrée

Station Bio-carburant
B100

Tour en Fosse

Atelier 3 voies

Nouvelle STEP

Le site demain



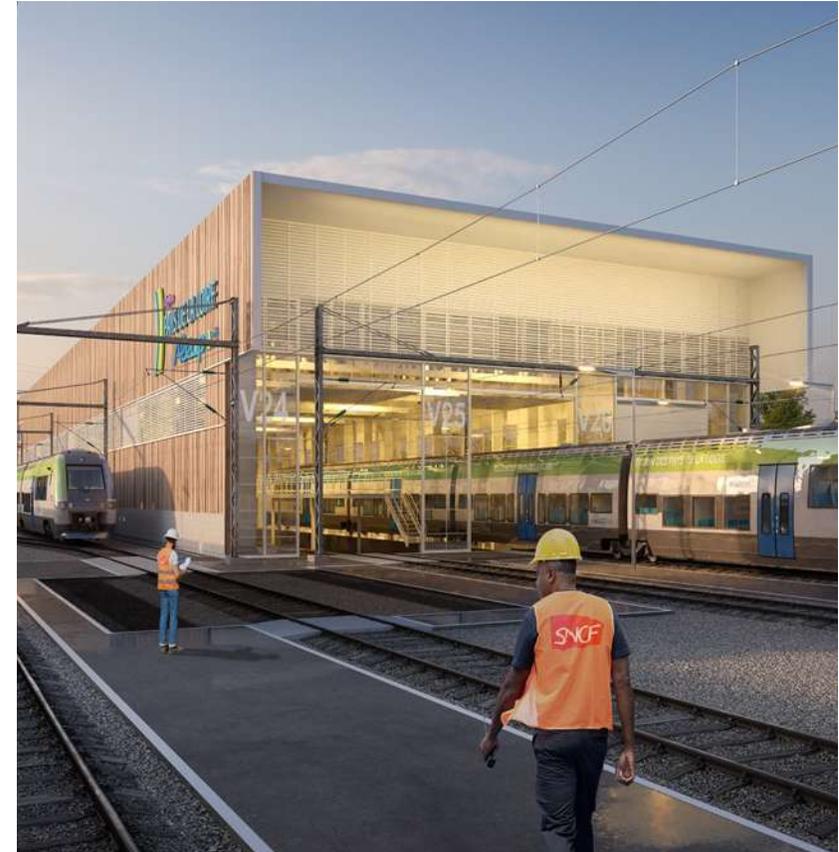
L'atelier de maintenance

Un atelier de maintenance performant, tant pour le bien-être des salariés que pour la maîtrise des opérations réalisées

La réalisation d'un atelier de 3 voies de maintenance sur pilotis, électrifiées 25kV. L'atelier comporte les grands équipements industriels et ferroviaires suivants :

- Colonne de levage
- Pont roulant
- Passerelle d'accès au toit des rames, avec comble lacune
- Caténaires escamotables
- Extraction d'échappement

La réalisation d'un bâtiment adossé à l'atelier comportant : vestiaires, sanitaires, salles de réunion, petit atelier, magasin et réfectoire, prise de service et lieu de coupure du personnel.



Le tour en fosse

Pour gagner en efficacité

Installation permettant de reprofiler/entretenir les roues des trains.

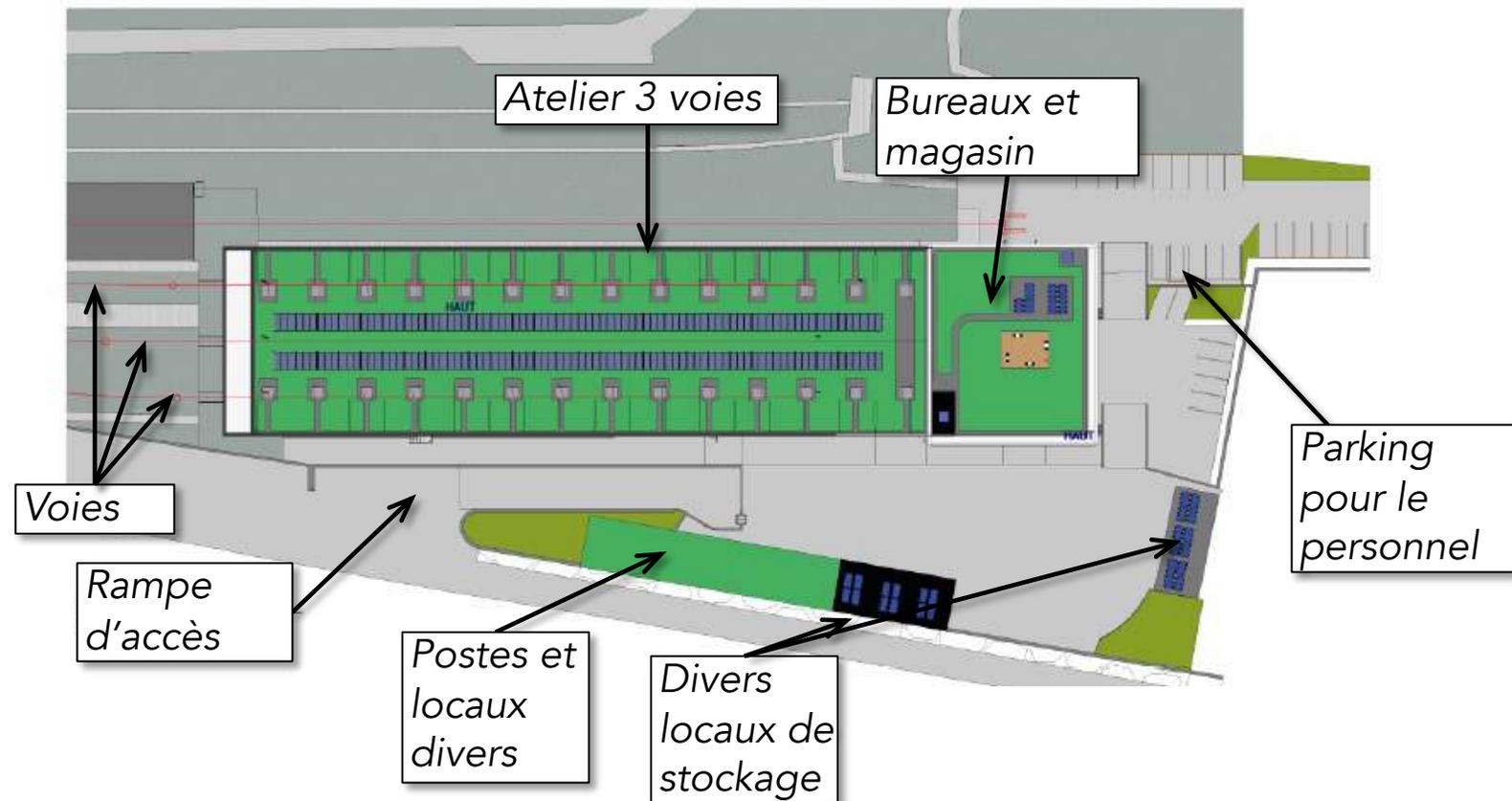
Cet équipement dont ne disposait pas la Région des Pays de la Loire jusqu' alors, pourra être mutualisé pour tout le matériel roulant en circulation sur le réseau Aléop en TER et Intercités.

Il évitera également de nombreux trajets techniques qui étaient jusqu'ici nécessaires pour réaliser ces opérations à Rennes ou à Tours.



Les aménagements extérieurs

- Aménagement d'une esplanade devant l'atelier. Les véhicules y accèdent par une rampe depuis le chemin du bas.
- Réalisation d'un parking pour véhicules de services, d'un accès camion et d'une aire de déchargement ainsi qu'une zone de tri et stockage des déchets.

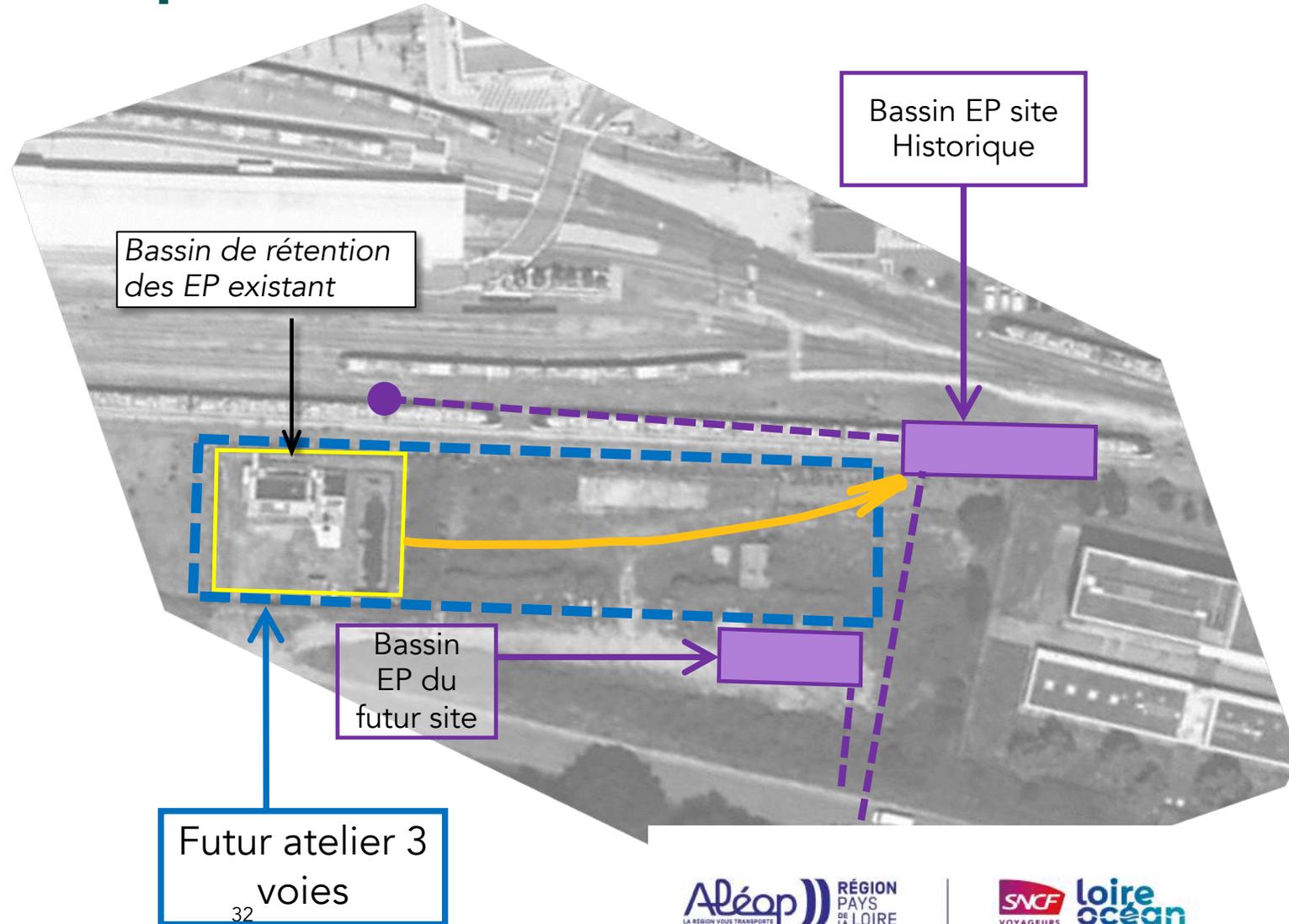


Le projet implique le déplacement du bassin de rétention des eaux pluviales existant

L'implantation du futur Technicentre est prévue sur les emprises de la station traitant actuellement les eaux pluviales du Technicentre Pays de la Loire existant.

Celle-ci sera déplacée au nord de la parcelle RTE / ENEDIS et les raccordements actuels seront déviés. Ces travaux de démolition de la station actuelle et de dévoiement de réseaux seront réalisés en amont des travaux du bâtiment.

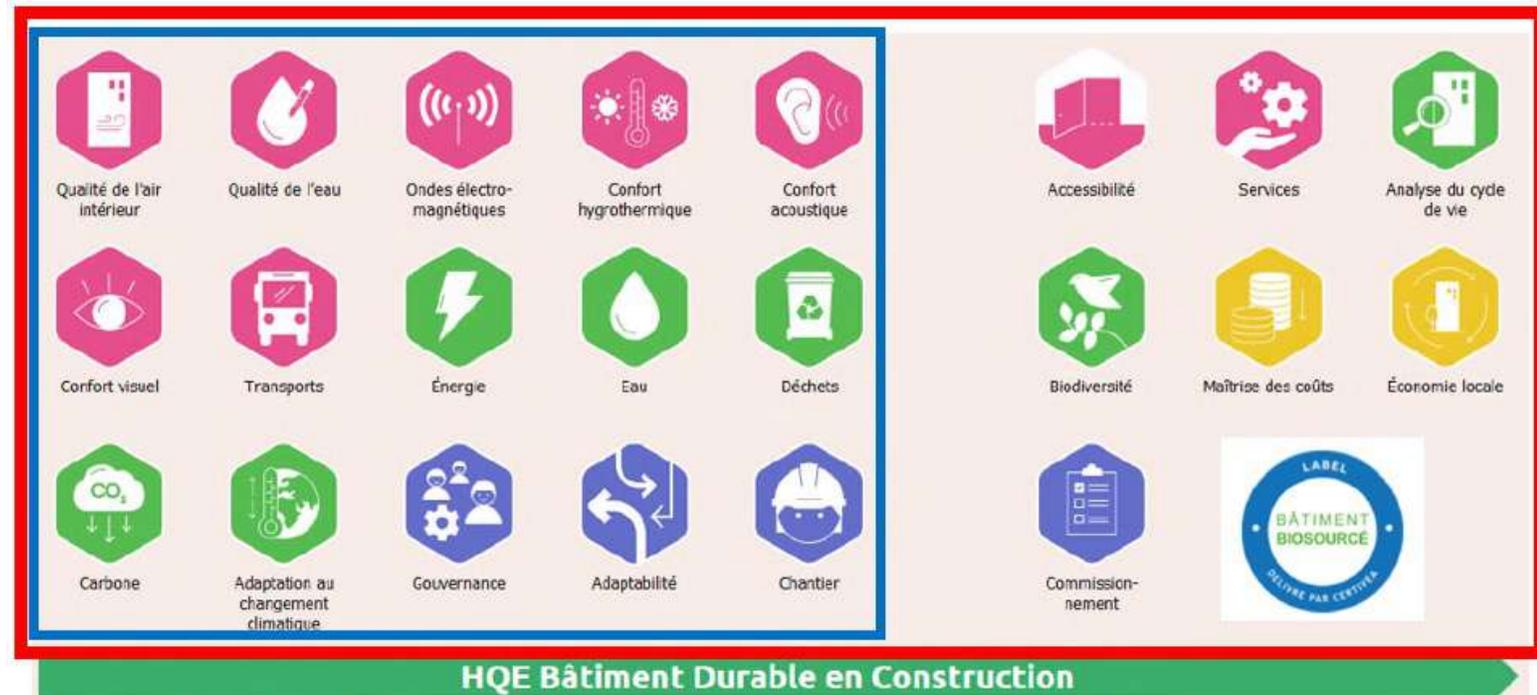
Les fonctions assurées par cette station de traitement actuelle seront maintenues pendant toute la durée des travaux et après la mise en service du projet.



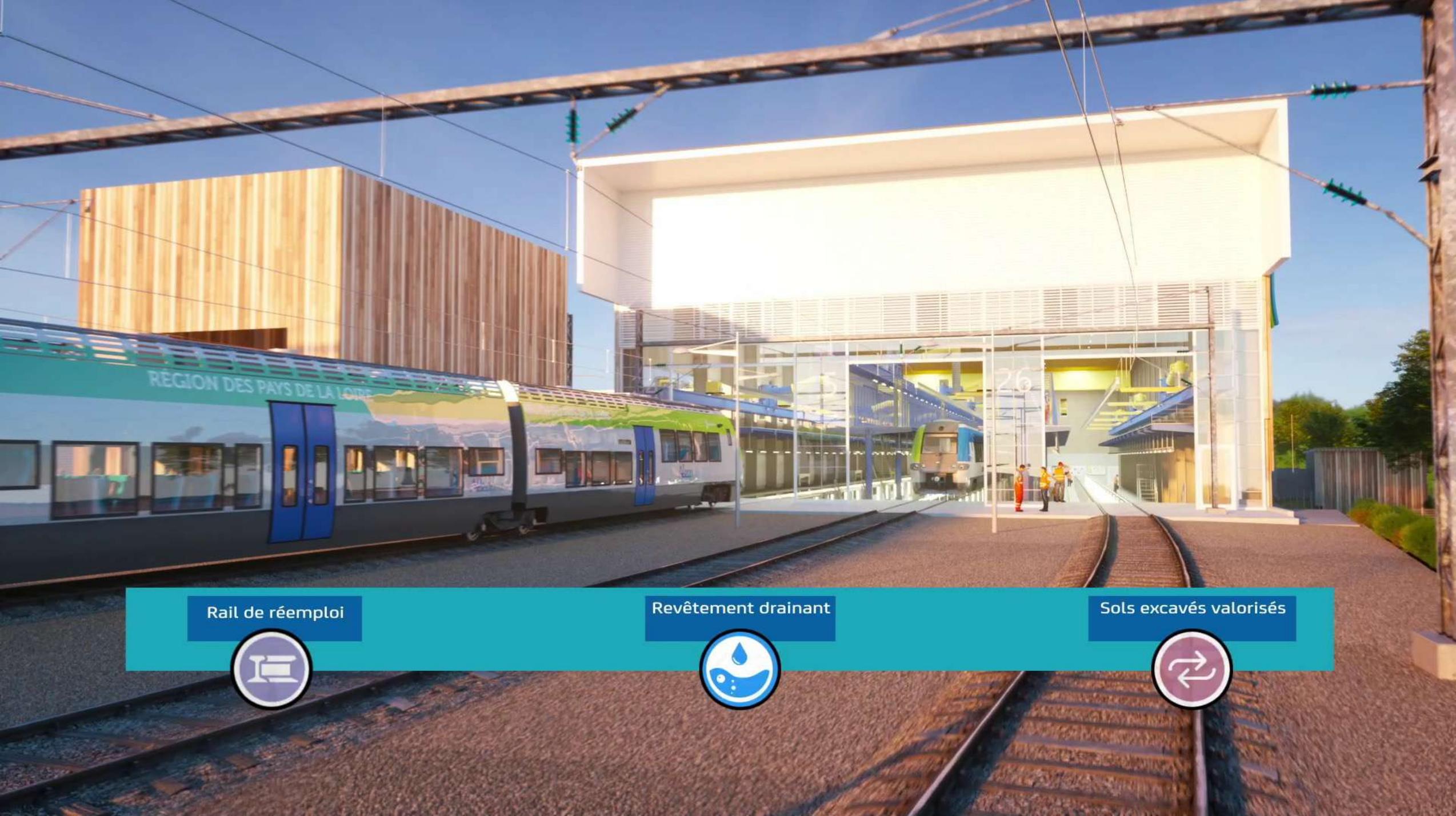
Des ambitions environnementales fortes

Un projet adapté aux enjeux environnementaux, qui vise la certification Haute Qualité Environnementale niveau Excellent et labellisé Bâtiment Biosourcé

- **Modes constructifs** : intégration du bois, conception « frugale », choix des matériaux
- **Qualité de l'air** : conception de la ventilation de la halle
- **Confort acoustique** : choix de procédés pour garantir un confort optimal
- **Confort visuel** : dimensions, qualité des menuiseries et masques solaires
- **Energie** : chaufferie bois pour chauffage et eau chaude, panneaux eau chaude en toiture
- **Biodiversité** : inventaire écologique



HQE Bâtiment V1 pour l'atelier HQE Bâtiment Durable V4 pour le tertiaire



Rail de réemploi



Revêtement drainant



Sols excavés valorisés



Fonctionnement en exploitation

Un site ferroviaire, deux Technicentres et des services mutualisés

Le Technicentre Sud Loire sera exploité par **SNCF Voyageurs Loire Océan** au service de l'offre Aléop pour les lignes Sud Loire.

Le site de maintenance historique restera exploité par **SNCF Voyageurs** pour les autres lignes de l'offre Aléop.

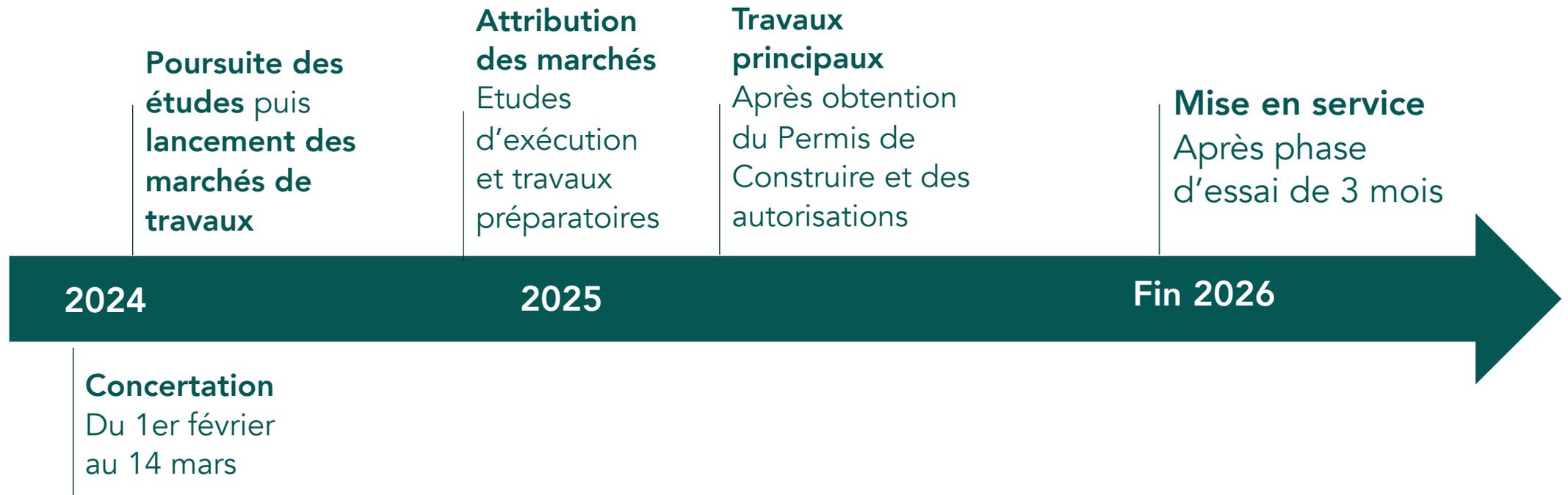
La maintenance sur le site du Technicentre Sud Loire sera réalisée avec **une organisation en 2x8 jour/nuit**, ce qui permettra de libérer le parc en pointe du matin et du soir afin de **renforcer les capacités de transport pour les voyageurs en heure de pointe**.

Des services seront mutualisés grâce à la proximité des deux ateliers :

- Le tour en fosse
- La voie de lavage technique et détagage des rames
- La machine à laver au défilé
- La station-service thermique

Calendrier du projet

Pour respecter l'échéance de mise en service de la nouvelle offre Sud Loire au 13 décembre 2026



Echanges



Prochaines étapes

Serge Quentin,
garant de la concertation

 Adéop
LA RÉGION VOUS DÉFINIT
RÉGION
PAYS
DE LA
LOIRE

 SNCF
VOYAGEURS
 Loire
océan

Du 1^{er} février au 14 mars 2024

INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- **Atelier ouvert à tous sur l'insertion du projet dans le quartier : lundi 12 février 2024, 19h**
- **Atelier réservé au personnel du technicentre : lundi 12 février 2024**

- L'insertion paysagère du Technicentre
- La phase travaux
- Le site en exploitation

- L'accès au Technicentre
- Le confort et les modalités de travail dans l'atelier

Du 1^{er} février au 14 mars 2024

INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

En ligne :

- Vos questions, avis, contributions
- Le dossier de concertation

En mairie centrale :

- Le dossier de concertation en consultation (disponible aussi en mairie de quartier Bottière)
- Un registre papier

Coupon T sur le dépliant

À renvoyer par La Poste



<https://www.registre-numerique.fr/technicentre-loire-ocean-blottereau>

Merci